

A

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission des sports et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. La remise en état de la piste finlandaise des Prés-Roses, pour un montant de CHF 40'000.-, est acceptée.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

B

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le renforcement de l'embellissement du cimetière selon la conception directrice, pour un montant de CHF 90'000.-, est accepté.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

C

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'adaptation et l'entretien du funérarium, pour un montant de CHF 150'000.-, sont acceptés.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

D

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'entretien du stand de tir de Soyhières, pour un montant de CHF 105'000.-, est accepté.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

E

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 17 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'étude de la stabilité des mâts d'éclairage du stade de la Blancherie, pour un montant de CHF 50'000.-, est acceptée.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

F

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'installation de fontaines à eau sur l'espace public, pour un montant de CHF 110'000.-, est acceptée.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

G

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'achat d'un véhicule pour le secteur électrique, pour un montant de CHF 40'000.-, est accepté.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'achat d'un véhicule pour le secteur eau-gaz, pour un montant de CHF 80'000.-, est accepté.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de la mairie et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'achat d'un véhicule de transport de matériel polyvalent au CRISD, pour un montant de CHF 130'000.-, est accepté.
2. Cet investissement est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022